

AR PREFECTURE

017-200041523-20200702-DEC289_2020-AU
Reçu le 02/07/2020

H A U T E

Ecole des Arts



SAINTONGE

Décision n° 289 / 2020

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n°116/2017 du 30 novembre 2017 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer pour l'Ecole des Arts, avec le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), le cahier des charges concernant l' "Installation de production de solaire photovoltaïque en toiture raccordée au réseau de distribution".

La mission d'une durée de 18 mois sera d'un montant de 5 460 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le 30 JUIN 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex